

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
HAUT CHEMIN**

6, Rue Dalotte
AVANCY
57640 SAINTE-BARBE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

03 87 77 06 52

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 17 décembre à 19 heures 00, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Burtoncourt, sous la présidence de Monsieur André HOUPERT.

ETAIENT PRESENTS :

BURTONCOURT :	HOUPERT André, MICHEL Daniel,
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	FERRIN Guido,
LES ETANGS :	LEGENDRE Yves, REMION Jacky,
FAILLY :	TETERCHEN Roland, DALSTEIN Alain,
GLATIGNY :	STALLONE Victor, HOUZELLE Marie-Louise,
HAYES :	KEIL André, BOURY Claude,
SAINTE-BARBE :	SCHRECKLINGER Didier, BORNEMANN Gérard,
SAINT-HUBERT :	HARAMBOURE Jean,
SANRY LES VIGY :	PROCH Luc,
SERVIGNY LES STE BARBE :	SIMON Joël, HEIB Anne-Marie,
VIGY :	ECKER Audrey, BOULANGER Hervé,
VRY :	RITZ Jean-Marie, MAST Dominique.

ABSENTS EXCUSES :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	CRIDELICH Jérôme,
SAINT-HUBERT :	SALLERIN Roland,
SANRY LES VIGY :	GUIRAUT Lionel,
VIGY :	LE BOZEC Nicolas, VANZELLA Alain.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annie VIROT.

M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Luc PROCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Nicolas LE BOZEC a donné procuration à Mme Audrey ECKER pour tous les points à l'ordre du jour.

**CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL PERMANENT A
TEMPS COMPLET.**

Ce point a été ajourné.

**REGIME INDEMNITAIRE : PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS
(PFR).**

Ce point a été ajourné.

DCN°063/2015 TARIF DES ORDURES MENAGERES POUR 2016

Après avoir pris connaissance du bilan de l'année 2015 concernant le service des déchets ménagers et avoir entendu les explications du Président,

Le Conseil communautaire,

DECIDE de modifier les tarifs pour 2016, à savoir :

Fixe 54 € par foyer et par an (au lieu de 50 €)

Tarif à la levée : 1 € (inchangé)

Prix au poids à 0,36 € le kg (au lieu de 0,34 €).

DCN°064/2015 FIXATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance du bilan de l'année 2015 concernant le service d'assainissement et avoir entendu les explications du Président,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité fixe les tarifs de la redevance d'assainissement pour 2016 comme suit :

Commune	prix /m3 en 2013	prix /m3 en 2014	prix /m3 en 2015	prix /m3 en 2016
Saint Hubert	0 €	0 €	0 €	0 €
Failly	0.30 €	0.40 €	0.40 €	0.52 €
Hayes	0.50 €	0.40 €	0.40 €	0.52 €
Burtoncourt	0.65 €	0.75 €	0.75 €	0.89 €
Charleville	0.30 €	0.40 €	0.75 €	0.89 €
Glatigny	0.65 €	0.75 €	0.75 €	0.89 €
Sainte barbe	0.83 €	0.75 €	0.75 €	0.89 €
Sanry/Vigy	0.77 €	0.75 €	0.75 €	0.89 €
Servigny	0.40 €	0.75 €	0.75 €	0.89 €
Vry	0.68 €	0.75 €	0.75 €	0.89 €
Les Etangs	1.35 €	1.35 €	1.35 €	1.54 €
Vigy	1.40 €	1.35 €	1.35 €	1.54 €

RAPPORT SUR LA MUTUALISATION.

Le Président présente son rapport d'information sur le schéma de mutualisation et précise que ce rapport va être adressé à toutes les

communes membres. Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer et émettre un avis sur ce rapport. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Ensuite, le projet de schéma sera soumis au Conseil Communautaire.

DCN°065/2015 RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES « CLECT ».

Le Président informe le conseil communautaire que la commission locale d'évaluation des charges transférées n'a pas modifiée la répartition actée par le conseil communautaire en date du 11 juin 2015 n'ayant pris aucune compétence des communes au cours de l'année 2015.

Le conseil communautaire, à l'unanimité prend acte.

DCN°066/2015 MODIFICATION DE CREDITS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les modifications de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
2315-002	Installations, outillage et matériel techniques	- 10.000,00			
238-001	Avances et acomptes versés sur commandes	+ 10.000,00			

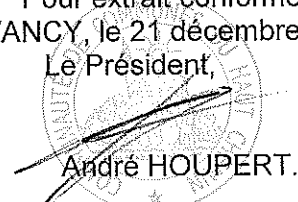
DCN°067/2015 RECOURS CONTRE LE REFUS D'ABROGER LA DELIBERATION DU 19/12/2014 PORTANT SUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES TOUS LES QUINZE JOURS.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, André HOUPERT à défendre la communauté de communes du Haut Chemin au Tribunal Administratif de Strasbourg contre le recours concernant le refus d'abroger la délibération du 19/12/2014 portant sur la collecte des ordures ménagères tous les quinze jours.

Pour extrait conforme,
AVANCY, le 21 décembre 2015

Le Président,


André HOUPERT.